

DOSSIER CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)

- La CVEC est une démarche obligatoire pour tous les étudiants, y compris les apprentis, et quel que soit votre situation, à effectuer en amont de votre inscription ou de votre réinscription à l'ESCOM.
- Pour pouvoir vous acquitter de la CVEC, vous devez vous rendre sur le site messervices.etudiant.gouv.fr.
- Son montant est de 105 € pour l'année 2026-2027.
- Les boursiers du CROUS sont exonérés du paiement mais pas de la démarche.
- L'attestation de CVEC vous sera demandée lors de votre inscription en ligne.
- Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme LEPRETRE, par mail, à l'adresse suivante : e.lepretre@escom.fr